



2023

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE:

PLAN D'ACTION VISANT  
DES ESPÈCES MULTIPLES  
dans la réserve de parc  
national du Canada des Îles-  
Gulf  
(2018-2023)



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada



## Citation recommandée

Agence Parcs Canada. 2023. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (2018-2023). Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 22 p.

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril<sup>1</sup>.

### Sources des photos:

**Couverture**, dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du haut à gauche : Visiteur admirant la vue depuis le mont Warburton Pike, île Saturna, réserve de parc national des Îles-Gulf (RPNIG), Agence Parcs Canada (APC); gesse littorale, APC; plagiobothryde délicate, APC. **Sur cette page** : Écosystème sableux côtier, flèche Sidney, RPNIG, APC. **Page i** : Vue aérienne de l'île Sidney, RPNIG, APC. **Page ii** : mont Warburton Pike, île Saturna, RPNIG, APC. **Page iii** : Noctuelle d'Edwards, APC. **Page 1**, de gauche à droite : Abronie à feuilles larges, APC; Engoulement d'Amérique, APC; gesse littorale, APC; carex tumulicole, APC; gléhnie des plages, APC; Engoulement d'Amérique, APC; gléhnie des plages; APC; gesse littorale, APC; grand silène de Scouler, APC; plagiobothryde délicate, APC. **Page 10**, de haut en bas : Écosystème sableux côtier sur la flèche Sidney, RPNIG, APC; outils de restauration de l'habitat de l'écosystème sableux côtier, flèche Sidney, RPNIG, APC. **Page 17**, de gauche à droite : Le personnel de Parcs Canada parle à un visiteur, île Sidney, RPNIG, APC; le gardien du savoir de WSÁNEĆ raconte des histoires à des jeunes lors d'une journée d'apprentissage sur l'île Sidney, RPNIG, APC. **Page 18** : Écosystème sableux côtier, flèche Sidney, RPNIG, APC. **Page 19** : Vue aérienne de l'île Sidney, RPNIG, APC. **Page 20**, les deux illustrations : Bénévoles en train d'enlever l'ammophile des sables sur la flèche Sidney, RPNIG, APC.

Also available in English under the following title:

*Implementation Report: Multi-species Action Plan for Gulf Islands National Park Reserve of Canada (2018-2023)*

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023. Tous droits réservés.

ISBN: 978-0-660-69053-7

Catalogue no. CW69-21/36-1-2023F-PDF

*Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.*

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

# Préface

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires de [l'Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup> ont convenu d'adopter des lois et des programmes complémentaires qui offrent une protection efficace aux espèces en péril partout au Canada. Au titre de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les plans d'action décrivent les mesures qui seront prises pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur une gamme d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un lieu géré par l'organisme, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf; en 2018, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur la mise en œuvre du plan et ses répercussions écologiques et socioéconomiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être versée dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (2018-2023).

L'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut prendre beaucoup de temps. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira régulièrement des rapports sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs locaux en matière de population et de répartition.

---

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>



# Remerciements

Parcs Canada tient à remercier les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (RPNIG).

La RPNIG est un paysage culturel autochtone qui a façonné et a été façonné par les peuples des Premières Nations pendant des millénaires. La RPNIG occupe et administre des terres et des eaux situées sur les territoires de nations autochtones, notamment la Nation WSÁNEĆ (Première Nation Tsartlip, Première Nation Pauquachin, Première Nation Tsawout, Première Nation Tseycum, Première Nation Malahat), la nation Quw'utsun (tribus Cowichan, Première Nation Halalt, Première Nation Lyackson, Tribu Penelakut et Première Nation Stz'uminus), la Première Nation Snuneymuxw, la Première Nation Ts'uubaa-asatx, la Première Nation Songhees, la Première Nation Tsawwassen et la Première Nation Semiahmoo. Les terres et les eaux entourant la RPNIG sont écologiquement, culturellement et spirituellement importantes pour ces communautés des Premières Nations. La reconnaissance des répercussions du colonialisme sur les peuples des Premières Nations, y compris les répercussions sur leurs liens avec les terres et les eaux situées sur leur territoire, est un élément essentiel de la guérison et de la progression de la réconciliation. Nous remercions le Comité de l'environnement WSÁNEĆ (un sous-comité du Conseil de direction WSÁNEĆ), le PEPÁKĒŃ HÁUTW, les intendants environnementaux pauquachin et le groupe de travail sur les espèces en péril ou d'intérêt Hul'q'umi'num' de nous avoir fait part de leurs connaissances de la terre et de l'eau en participant au projet de conservation et de restauration Grandir ensemble (Grandir ensemble), qui a grandement contribué à la réalisation des objectifs du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf.

Plusieurs partenaires clés ont contribué à la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et à l'amélioration de notre compréhension des espèces menacées sur le site. Nous remercions les conservatoires des îles Mayne, Pender, Salt Spring et Galiano, l'Islands Trust Conservancy, la Saturna Island Marine Research and Education Society, le Coastal Douglas-fir Conservation Partnership, le Cascadia Prairie Oak Partnership, le Capital Regional Invasive Species Partnership, l'Habitat Acquisition Trust, la Raincoast Conservation Foundation, la Fédération canadienne de la faune, le District régional de la capitale, Conservation de la nature Canada, BC Ferries, ainsi que les nombreux établissements universitaires et bénévoles qui ont rendu possible une grande partie de ce travail. Nous remercions également nos collègues ainsi que de la réserve de parc national Pacific Rim pour leur soutien et leur collaboration.

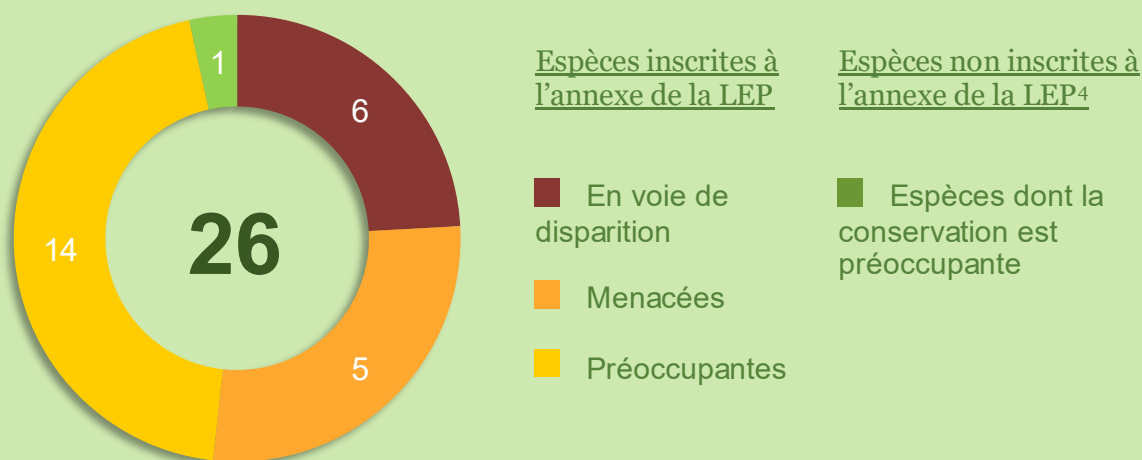
HÍSWKE, Huy ch q'a, Thank you, Merci

# SOMMAIRE

Le présent document fait état de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (RPNIG) de 2018 à 2023. Il rend compte de la mise en place des mesures définies dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socioéconomiques.

## Espèces visées<sup>3</sup>

Le plan d'action portait sur 25 espèces figurant sur la liste de la LEP et une espèce dont la conservation est préoccupante, qui a depuis été inscrite sur la liste de la LEP. Les mesures et les objectifs en matière de population et de répartition basés sur les sites définis dans le plan d'action se sont concentrés sur neuf espèces, pour lesquelles les mesures de gestion au sein de la RPNIG pourraient avoir une incidence importante sur la survie ou la reconstitution des espèces : Hironnelle rustique, Engoulevent d'Amérique, onagre à fruits tordus, grand silène de Scouler, noctuelle d'Edwards, carex tumulicole, castilléjie dorée, gesse littorale et plagiobothryde délicate.




<sup>3</sup> Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans le présent rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril depuis la publication du Plan d'action.

<sup>4</sup> L'inclusion d'espèces préoccupantes non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces inscrites à la LEP procure à Parcs Canada un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.




# Mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action visant des espèces multiples compte dix mesures (mesures de rétablissement). La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en fonction des progrès réalisés pour chaque mesure, et est décrite à la partie 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, les dix mesures déterminées ont été initiées<sup>5</sup> et sept ont été achevées. Cinq autres mesures mentionnées dans le plan d'action ont été mises en œuvre puisque les ressources ou les partenariats nécessaires ont été obtenus à l'appui des travaux.



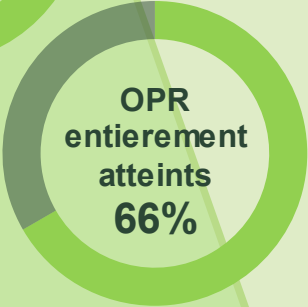
Mesures  
Initiées  
100%<sup>5</sup>



Mesures  
Complétées  
70%



OPR  
partiellement  
atteints  
100%<sup>6</sup>



OPR  
entièrement  
atteints  
66%

## Répercussions écologiques

Au total, neuf objectifs en matière de population et de répartition (OPR) propres au site ont été élaborés dans le plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre tous les objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont présentées à la section 4. Des progrès ont été réalisés au regard de tous les objectifs<sup>6</sup>, dont trois qui ont été entièrement atteints.

## Répercussions économiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes, principalement attribuables à la restriction de l'accès des visiteurs à certains secteurs du parc pour protéger les populations d'écosystèmes sableux côtiers. Parmi les avantages, mentionnons les effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une plus grande sensibilisation du public aux espèces et de meilleures occasions de faire participer les partenaires autochtones, les visiteurs et les collectivités locales.



<sup>5</sup> Comprend les mesures achevées à 100 %.

<sup>6</sup> Comprend les OPR qui sont entièrement atteints.

# TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	i
Remerciements .....	ii
SOMMAIRE.....	iii
1. CONTEXTE .....	1
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION .....	1
3. FAITS SAILLANTS D’ACTION .....	11
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	12
5. REPERCUSSIONS SOCIO-ECONOMIQUES.....	18



# 1. CONTEXTE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du [Plan d'action visant des espèces multiples dans la RPNIG](#)<sup>7</sup> de 2017 à 2023, évalue les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs en matière de population et de répartition, et se penche sur ses répercussions socioéconomiques. Il vise 26 espèces, y compris 11 espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est requis), ainsi que 14 espèces inscrites préoccupantes également inscrites à la LEP et une espèce dont la conservation est préoccupante<sup>8</sup>.

Des objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été élaborés pour neuf espèces pour lesquelles les mesures de mise en œuvre dans la réserve de parc national des îles-Gulf pourraient avoir des répercussions importantes sur le rétablissement : Hirondelle rustique, Engoulevent d'Amérique, onagre à fruits tordus, grand silène de Scouler, noctuelle d'Edwards, carex tumulicole, castilléjie dorée, gesse littorale et plagiobothryde délicate.

# 2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Pour mesurer la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la RPNIG, on mesure les progrès accomplis en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement déterminées dans le plan d'action (tableau 1). Veuillez vous référer au plan d'action original<sup>7</sup> pour obtenir une description de chaque mesure, des résultats escomptés et des menaces auxquelles chaque mesure répond.

En 2020, plusieurs restrictions ont été imposées dans la RPNIG afin de ralentir la propagation de la COVID-19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion du parc. Ces restrictions ont eu une incidence sur la capacité du parc à accomplir la mise en œuvre de certaines parties du plan d'action pendant cette année. Il s'agit notamment d'activités de sensibilisation et d'éducation, d'enquêtes de surveillance et d'activités de restauration.

---

<sup>7</sup> Agence Parcs Canada. 2018. Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 27 p.

<sup>8</sup> La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport. Par exemple, la gesse littorale a été incluse dans ce plan d'action parce qu'elle était inscrite sur la liste du COSEPAC au moment de la rédaction du présent document et qu'elle est maintenant inscrite à l'annexe de la LEP.



**Tableau 1. Progrès réalisés en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement mises en place par la réserve de parc national des Îles-Gulf (\*un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).**

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p><b>1) Onagre à fruits tordus, gesse littorale, noctuelle d'Edwards et Engoulevent d'Amérique :</b> (Conservation des habitats) Élimination des espèces exotiques envahissantes prioritaires de l'habitat de l'écosystème sableux côtier de l'île Sidney. L'objectif à long terme est d'éradiquer les espèces envahissantes prioritaires des zones de gestion de l'habitat sableux côtier de l'île Sidney.</p>	<p>Dans un délai de 10 ans, le pourcentage de couverture des espèces végétales envahissantes prioritaires est inférieur à 10 % dans les zones de gestion de l'habitat.</p> <p>Remarque : Le résultat escompté pour cette mesure a été modifié comme suit : Augmenter le pourcentage de couverture de sable nu sur le site en forme de larme de la flèche Sidney sur l'île Sidney.</p>	<p>La quantité de sable nu sur le site en forme de larme de la flèche Sidney sur l'île Sidney a augmenté de 1,1 % en 2016 à 17,3 % en 2021.</p> <p>L'augmentation du pourcentage de couverture de sable nu est le résultat d'un travail important d'élimination des plantes envahissantes du site. D'avril 2018 à mars 2023, 257 m<sup>3</sup> d'espèces envahissantes, principalement l'ammophile des sables et le genêt à balais, ont été retirés du site en forme de larme.</p>	<p><b>100%</b></p>
<p><b>2) Onagre à fruits tordus :</b> (Rétablissement de la population)</p>	<p>La taille et l'étendue de la population sont stables ou en augmentation.</p>	<p>Au cours de la période considérée, plusieurs parcelles établies ont été agrandies et plusieurs nouvelles parcelles ont été ensemencées. En 2016, avant le début de l'augmentation, 2 572 plants ont été dénombrés dans 14 parcelles. En 2022, 31 902 plants ont été dénombrés dans 30 parcelles,</p>	<p><b>100%*</b></p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'augmentation de la population si nécessaire pour la population de la flèche Sidney.</p>		<p>et 24 472 de ces plants étaient potentiellement issus de l'augmentation. Pour plus de renseignements, voir les objectifs en matière de population et de répartition de l'onagre à fruits tordus dans le tableau 3.</p>	
<p><b>3) Onagre à fruits tordus :</b> (Rétablissement de la population) Essai expérimental visant à étudier la possibilité d'étendre la répartition de cette espèce et de créer une deuxième sous-population sur l'île Sidney.</p>	<p>Une translocation expérimentale est en cours d'ici 2021.</p>	<p>Des graines d'onagre à fruits tordus ont été semées en 2021 et 2022 pour établir une sous-population expérimentale sur l'île Sidney, à côté de l'aire de fréquentation diurne.</p> <p>Lors d'une visite préliminaire du site en 2023, la germination de plusieurs plants a été observée. Voir les objectifs en matière de population et de répartition de l'onagre à fruits tordus dans le tableau 3.</p>	<p>100%*</p>
<p><b>4) Engoulevent d'Amérique :</b> (Conformité et sensibilisation des visiteurs) Fournir aux visiteurs des renseignements sur la protection des espèces.</p>	<p>Des panneaux d'interprétation et des clôtures ont été installés, les sentiers ont été réorientés et les zones de nidification sont fermées et interprétées chaque année.</p>	<p>Installation de panneaux d'interprétation et de clôtures sur les sites de la « larme » de la flèche Sidney et de l'aire de fréquentation diurne. Un panneau d'interprétation pour la flèche de Hook a été conçu et installé. Les trois sites ont fait l'objet de fermetures permanentes. En 2021, le sentier a été réorienté au niveau de l'aire de fréquentation diurne afin de protéger la végétation du sable côtier contre le piétinement.</p>	<p>100%</p>
<p><b>5) Carex tumulicole :</b> (Conservation des habitats)</p>	<p>L'habitat à canopée ouverte est maintenu autour des carex</p>	<p>Grâce aux efforts d'élimination, le pourcentage de couverture de la végétation ligneuse dans une zone tampon circulaire de 10 mètres autour des carex tumulicoles a été réduit de 15,2 % en 2016 à 1,2 %</p>	<p>100%</p>



Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>Contrôler la végétation ligneuse qui menace le carex tumulicole et son habitat essentiel sur l'île Sidney.</p>	<p>tumulicoles sur l'île Sidney.</p>	<p>d'ici 2019. Le site a depuis été revisité et a fait l'objet d'un nouveau levé en 2021 pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de repousse substantielle.</p>	
<p><b>6) Plagiobothryde délicate:</b> (Conformité et sensibilisation des visiteurs) Gérer les effets des visiteurs au mont Warburton Pike, sur l'île Saturna, en fournissant des renseignements d'interprétation et en orientant les sentiers.</p>	<p>Un ou plusieurs panneaux d'interprétation sont installés dans les cinq ans et la conception des sentiers intègre la protection des espèces en péril.</p>	<p>Un panneau d'interprétation a été installé au mont Warburton Pike en novembre 2022.  La conception de la réorientation du sentier a été esquissée, mais n'a pas encore été mise en œuvre. Une réorientation du sentier n'est peut-être pas pratique à cet endroit, car il ne s'agit pas d'un sentier officiel entretenu par la réserve du parc, et la capacité logistique pour mettre en œuvre la réorientation est limitée.</p>	<p>75%</p>
<p><b>7) Tous:</b> (Conformité et sensibilisation des visiteurs) Élaboration et mise en place d'une stratégie médiatique.</p>	<p>Au moins un article publié chaque année sur les espèces en péril dans la RPNIG.</p>	<p>Deux articles de presse mettant en avant des espèces en péril dans la RPNIG ont été publiés de 2018 à 2023.</p>	<p>40%</p>
<p><b>8) Tous:</b> (Conformité et sensibilisation des visiteurs) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en ligne et dans les nouveaux médias.</p>	<p>Les Canadiens peuvent obtenir des renseignements sur Parcs Canada et sur les espèces en péril en ligne, par l'intermédiaire des plateformes de médias</p>	<p>De nouvelles pages Web ont été élaborées et publiées pour les espèces prioritaires en péril en 2020. Les nouvelles pages Web sont disponibles à l'adresse : <a href="https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/gulf/nature/especes-species">https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/gulf/nature/especes-species</a>  De nombreux messages sur les médias sociaux contenant des renseignements sur les espèces en</p>	<p>100%</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
	sociaux et des nouveaux médias.	péril de l'écosystème sableux côtier ont été publiés dans le cadre du projet Grandir ensemble. <a href="https://www.facebook.com/RPNilesGulf/">https://www.facebook.com/RPNilesGulf/</a>	
<p><b>9) Tous :</b> (Conformité et sensibilisation des visiteurs) Collaborer avec les partenaires pour promouvoir la protection des principaux écosystèmes et espèces.</p>	<p>Les Canadiens peuvent obtenir des renseignements sur Parcs Canada et sur les espèces en péril dans les sites des partenaires.</p> <p>Les partenaires contribuent aux objectifs de la RPNIG en matière d'espèces en péril.</p>	<p>Collaboration à des initiatives de restauration de l'écosystème sableux côtier dans le cadre du projet Grandir ensemble avec de nombreuses autres organisations, dont Conservation de la nature Canada, le District régional de la capitale et la Première Nation Tsawout.</p> <p>Parcs Canada a collaboré avec BC Ferries dans le cadre du programme des naturalistes côtiers afin d'offrir des programmes d'interprétation sur les écosystèmes et les espèces en péril aux passagers des trajets de traversier très fréquentés. Des renseignements sur les espèces en péril ont également été mis à la disposition du public au Royal BC Museum, au Shaw Center for the Salish Sea et au Vancouver Science World.</p> <p>En 2021, le projet sur l'épaulard résident du Sud a été mis en place, en collaboration avec le ministère de la Pêche et des Océans et Transports Canada, afin d'impliquer le public dans le rétablissement de l'épaulard résident du Sud.</p>	<p><b>100%</b></p>
<p><b>10) Tous:</b> (Conformité et sensibilisation des visiteurs)</p>	Favoriser le sentiment d'appartenance aux lieux en intégrant du contenu sur les espèces en péril	Le contenu relatif aux espèces en péril a été incorporé dans les possibilités d'expérience du visiteur dans quatre ou cinq ans. Les possibilités d'expériences en personne n'ont pas été offertes en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-19,	<p><b>80%</b></p>



Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
Inclusion d'activités liées à la surveillance et au rétablissement des espèces en péril dans les possibilités du visiteur.	dans les possibilités d'expérience du visiteur.	mais les médias non personnels (panneaux d'interprétation) sont restés disponibles.  Un programme de bénévolat lancé par le projet Des écosystèmes au bord du gouffre et poursuivi par le projet Grandir ensemble a permis aux Canadiens de se familiariser avec la restauration de l'écosystème sableux côtier et le rétablissement des espèces en péril sur l'île Sidney, dans la RPNIG, et d'y contribuer de 2016 à 2023.	

D'autres mesures ont été mentionnées dans le plan d'action en tant que mesures positives à prendre si les ressources devenaient disponibles. Le tableau 2 décrit les mesures que la RPNIG a pu entreprendre de 2018 à 2023. Les mesures du plan d'action qui n'ont pas été mises en œuvre seront reportées pour examen dans un plan d'action modifié.

**Tableau 2. Progrès réalisés vers l'achèvement de mesures additionnelles de rétablissement mises en place grâce à de nouveaux partenariats ou à de nouvelles ressources (les progrès sont tributaires du montant de financement ou de l'importance du soutien reçu); un astérisque indique une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples.**

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés vers l'achèvement	Progrès (% atteint)
<b>11) Plagiobothryde délicate</b>  Rétablissement de la population : Étudier le site	Déterminer si la plagiobothryde délicate est présente sur le mont Norman, et si ce n'est pas le cas, déterminer	La plagiobothryde délicate n'a pas été détectée sur le mont Norman. La restauration de l'habitat et la réintroduction ne sont pas considérées comme	<b>100%</b>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés vers l'achèvement	Progrès (% atteint)
du mont Norman (population et habitat).	s'il est possible de la réintroduire.	réalisables sur la base des conditions actuelles du site. L'habitat autrefois ouvert est maintenant boisé.	
<p><b>12) Plusieurs espèces présentant un intérêt pour la translocation (p. ex., castilléjie dorée et grand silène de Scouler).</b></p> <p>Rétablissement de la population : Procéder à des introductions expérimentales d'espèces dans la RPNIG afin de combler les lacunes en matière de connaissances.</p>	<p>1) Mise au point de méthodes de propagation efficaces</p> <p>2) Les spécimens transplantés atteignent une maturité suffisante pour produire potentiellement des premières générations (descendants de la première génération).</p> <p>3) Contribution à long terme aux objectifs de population et de répartition des espèces végétales en péril inscrites sur la liste de la LEP.</p>	<p>1) Des méthodes de propagation ont été mises au point avec succès pour la castilléjie dorée et le grand silène de Scouler dans la pépinière de conservation des sites historiques nationaux de Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard.</p> <p>2) Des semis et des graines des deux espèces ont été plantés dans un habitat préparé sur la petite île D'Arcy dans la RPNIG. Certains ont mûri et fleuri, mais n'ont pas produit de premières générations.</p> <p>3) Aucune contribution n'a été apportée aux objectifs à long terme en matière de population et de répartition pour la castilléjie dorée et le grand silène de Scouler, car les populations autonomes n'ont pas été établies. L'habitat de la petite île D'Arcy est jugé inadapté au maintien à long terme de cette espèce.</p>	<p><b>33%</b></p>
<p><b>13) Tortue peinte de l'ouest, gnaphose de Snohomish, vespertilion brun, entosthodon fasciculé et autres.</b></p> <p>Travailler avec des partenaires pour combler</p>	<p>La RPNIG offre aux organisations la possibilité d'atteindre leurs objectifs de recherche et un système est en place pour recenser et combler les lacunes en matière de</p>	<p>Collaboration avec de nombreuses organisations pour combler les lacunes en matière de connaissances sur les espèces en péril (p. ex., la Victoria Natural History Society – recensement annuel des oiseaux de Noël).</p> <p>Un projet iNaturalist.ca pour la RPNIG a été promu auprès des scientifiques citoyens et a permis de</p>	<p><b>50%*</b></p>



Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés vers l'achèvement	Progrès (% atteint)
<p>les lacunes en matière de connaissances sur les espèces menacées dans la RPNIG.</p>	<p>connaissances sur les espèces en péril afin d'évaluer les menaces.</p>	<p>recueillir des observations fortuites d'espèces en péril et d'espèces d'importance culturelle.</p> <p>Les enquêtes sur les chauves-souris menées par les chercheurs de l'Université de Victoria sur le vespertilion brun ont été soutenues par la RPNIG afin d'améliorer notre compréhension de la présence du vespertilion brun.</p> <p>En consultation avec des experts locaux, le piégeage et les tests ADN ont été utilisés pour enquêter sur la présence signalée de la tortue peinte de l'ouest dans le lac Greenburn.</p> <p>Les chercheurs et les scientifiques citoyens ont été invités à surveiller les espèces en péril lorsqu'ils mènent des recherches dans la réserve de parc.</p>	
<p><b>14) Tous</b></p> <p>Respect et sensibilisation des visiteurs : Fournir des renseignements sur les espèces en péril dans l'ensemble de la réserve de parc.</p>	<p>Les visiteurs du parc s'informent sur les espèces en péril au moyen de divers supports non personnels (p. ex., panneaux d'interprétation, contenu du site Web, plateformes de médias sociaux et guide du visiteur).</p>	<p>L'équipe d'interprétation de l'épaulard résident du Sud (ERS) a été créée pour diffuser des messages et des produits sur le rétablissement de l'épaulard résident du Sud. Il s'agit notamment du contenu du site Web, de vidéos, d'un livret pour les explorateurs d'ERS, de panneaux d'interprétation sur les sites terrestres d'observation des baleines (le « sentier des baleines »), de panneaux et de programmes d'interprétation et de sensibilisation.</p> <p>Plusieurs possibilités ont été créées et mises en œuvre pour rapprocher les visiteurs du parc des espèces en péril, y compris les progrès résumés dans les mesures de rétablissement 4, 6, 8, 9 et 10.</p>	<p><b>100%</b></p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés vers l'achèvement	Progrès (% atteint)
<p><b>15) Espèces rares ayant une importance culturelle pour les partenaires des Premières Nations</b></p> <p>Savoir autochtone</p>	<p>1. Participation efficace des partenaires des Premières Nations à la conservation des espèces rares, conduisant à une meilleure connaissance de l'abondance et de la répartition des espèces rares d'importance culturelle.</p> <p>2. Renforcement de certaines populations de plantes rares d'importance culturelle.</p> <p>3. Une meilleure appréciation par le personnel de Parcs Canada, les visiteurs, le public et les membres des collectivités des Premières Nations (en particulier les jeunes) des traditions culturelles, des utilisations et de l'importance de certaines plantes et de certains animaux sur le</p>	<p>1) Le Comité de l'environnement WSÁNEĆ et le groupe de travail sur les espèces en péril ou d'intérêt (Hul'q'umi'num' Lands and Resources Society) ont été créés pour discuter de la restauration des espèces rares et des espèces d'importance culturelle du chêne de Garry et des écosystèmes sableux côtiers de la RPNIG.</p> <p>2) La KEXMIN (plante de consommation), une plante d'une grande importance culturelle pour les Premières Nations locales, a été plantée sur la flèche Sidney afin d'améliorer la disponibilité locale. Cette plantation a été entreprise avec des membres du Comité de l'environnement WSÁNEĆ, des intendants de l'environnement Pauquachin et des jeunes de l'école tribale ŁÁU, WELÑEW.</p> <p>3) Le terrain de camping McDonald a été rebaptisé terrain de camping SMONEĆTEN en collaboration avec le WSÁNEĆ Leadership Council. Un nouveau kiosque d'interprétation a été créé pour faire connaître les traditions culturelles, les utilisations et l'importance de certaines plantes et de certains animaux du territoire des Salish du littoral. Ces mesures sont complétées par de nouveaux panneaux d'identification des plantes sur l'ensemble du terrain de camping. Les expériences offertes aux visiteurs (notamment Les plantes, nos proches parents et les feux de camp des Salish du littoral) ont permis de faire connaître aux visiteurs la langue WSÁNEĆ, ses traditions et ses liens avec les plantes et les animaux. Un artiste WSÁNEĆ a créé deux icônes originales pour représenter les espèces en péril et les espèces d'importance culturelle présentes dans la</p>	<p><b>100%</b></p>



<b>Espèces et mesure</b>	<b>Résultat escompté</b>	<b>Progrès réalisés vers l'achèvement</b>	<b>Progrès (% atteint)</b>
	territoire des Salish du littoral.	RPNIG, qui ont été largement diffusées à des fins d'appréciation et d'interprétation.	

### 3. FAITS SAILLANTS D'ACTION: Restauration de l'habitat des écosystèmes sableux côtiers

La RPNIG protège un exemple important d'écosystèmes sableux côtiers dans le bassin de Georgia. L'une des caractéristiques essentielles de ces écosystèmes est qu'ils doivent pouvoir se déplacer au gré des vents, des marées et d'autres conditions météorologiques naturelles. L'envahissement et la stabilisation du substrat par des plantes exotiques envahissantes, notamment le genêt à balais et l'ammophile des sables, menacent ces processus naturels sur l'île Sidney. Cette situation menace l'écosystème dont dépendent plusieurs espèces en péril, notamment l'Engoulevent d'Amérique, l'onagre à fruits tordus, la gesse littorale et la noctuelle d'Edwards.



Le projet de conservation et de restauration (CoRe) Grandir ensemble était axé sur la restauration de cet écosystème dynamique afin de soutenir l'habitat des espèces en péril. Un programme de bénévolat mis en place dans le cadre du projet de CoRe Des écosystèmes au bord du gouffre (2016-2018) s'est poursuivi dans le cadre de Grandir ensemble jusqu'en 2023, offrant aux clubs, aux écoles, aux universités et aux groupes communautaires la possibilité de s'informer et de contribuer à la restauration d'écosystèmes rares et d'espèces en péril. De 2018 à 2023, 257 mètres cubes d'espèces envahissantes, principalement de l'ammophile des sables et du genêt à balais, ont été retirés de la zone de restauration de la « larme » de la flèche Sidney. De nombreux partenaires, groupes de bénévoles et particuliers ont consacré 885 heures de travail bénévole au site.

## 4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition qui sont décrits dans le plan d'action (tableau 3). Veuillez consulter le plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition, les renseignements généraux et l'approche globale du lieu pour chaque espèce.

**Tableau 3. Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril de la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf.**

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Onagre à fruits tordus	<p>Maintenir la taille et l'étendue de la population d'onagre à fruits tordus sur la flèche Sidney à son niveau actuel ou à un niveau supérieur.</p> <p>Explorer l'établissement d'une nouvelle sous-population d'onagre à fruits tordus sur l'île Sidney.</p>	Enquête annuelle sur la population et cartographie dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	<p>La moyenne quinquennale de la population d'onagre à fruits tordus en 2022 est de 33 843 plants, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à la moyenne de 2016 qui était de 1 551 plants.</p> <p>L'étendue de la population d'onagre à fruits tordus en 2022 comprend 30 polygones sur la flèche Sidney, ce qui représente une augmentation par</p>	100%



Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			<p>rapport à l'étendue de 2017, qui était de 18 polygones.</p> <p>Les progrès concernant la deuxième composante de l'OPR (établissement d'une nouvelle sous-population sur l'île Sidney) sont évalués dans le tableau 1 ci-dessus (mesure de rétablissement 2) et n'ont donc pas été utilisés dans le calcul des progrès de l'OPR ici.</p>	
Noctuelle d'Edwards	La noctuelle d'Edwards continue d'être présente sur la flèche Sidney.	Des enquêtes sur les noctuelles dans les écosystèmes sableux et marécageux côtiers de l'île Sidney seront menées au moins une fois tous les cinq ans dans le cadre du programme de surveillance existant à la RPNIG.	La noctuelle d'Edwards a été détectée en 2019. La prochaine enquête menée dans le cadre de la surveillance existante aura lieu en 2024.	100%
Carex tumulicole	Stabilité ou augmentation de la taille et de l'étendue de la population de carex tumulicole sur l'île Sidney.	Recensement de la population au moins une fois tous les trois ans dans le cadre de la	En 2017, 49 parcelles de carex tumulicoles ont été dénombrées. Les enquêtes de 2019 et de 2021 ont permis de dénombrer respectivement 119	100%

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
		surveillance existante à la RPNIG.	et 127 parcelles. Les emplacements cartographiés montrent également une plus grande étendue sur le site. On pense que ces augmentations sont en partie dues à l'amélioration des méthodes d'enquête.	
Plagiobothryde délicate	<p>Stabilité ou augmentation de la taille et de l'étendue de la population de plagiobothryde délicate sur l'île Saturna, RPNIG.</p> <p>Évaluer la faisabilité du maintien de l'habitat et de la restauration de la population (réintroduction) au mont Norman et restaurer (réintroduire) la population de plagiobothryde délicate au mont Norman (île Pender Sud) s'il est déterminé que cela est faisable et biologiquement approprié.</p>	Recensement annuel de la population et cartographie de toutes les sous-populations de la RPNIG dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	<p>La population dans les limites de la RPNIG en 2022 est de 3 966 dans deux sous-populations, une augmentation par rapport au recensement de 2016 de 21 dans une sous-population.</p> <p>L'augmentation de l'habitat approprié avec des semences à partir de 2017 a contribué à cette augmentation. Ces sous-populations font partie d'une population plus importante située sur des terres privées adjacentes à la réserve de parc et régulièrement étudiée par le personnel.</p> <p>Les progrès concernant la deuxième composante de l'OPR (faisabilité de l'habitat sur le mont Norman) sont évalués dans le tableau 2 (mesure de rétablissement 11) et n'ont donc pas été</p>	<b>100%</b>

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			utilisés dans le calcul des progrès de l'OPR ici.	
Grand silène de Scouler	Évaluer l'adéquation de l'habitat et apprendre les techniques de restauration de la population nécessaires à l'établissement d'une nouvelle population dans la RPNIG au moyen d'essais expérimentaux.	Visites annuelles sur le site pour surveiller et inspecter les essais dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	<p>La population de l'essai sur la petite île D'Arcy a été étudiée tout au long de la période couverte par le rapport. En 2022, la population était présente, mais limitée à deux plants. Il est possible que des plants continuent d'exister sur le site, mais l'habitat n'est pas considéré comme adapté à une population autonome.</p> <p>Il n'aurait pas dû s'agir d'un objectif en matière de population et de répartition. Les progrès concernant la première composante de l'OPR (évaluer l'adéquation de l'habitat et apprendre les techniques de restauration) sont évalués dans le tableau 2 ci-dessus (mesure de rétablissement 12) et n'ont donc pas été utilisés dans le calcul des progrès de l'OPR ici. Étant donné qu'il a été déterminé que l'habitat n'est pas adapté à une population autonome, il</p>	N/A



Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			n'a pas été possible de compléter la deuxième partie de l'OPR.	
Castilléjie dorée	Évaluer l'adéquation de l'habitat et apprendre les techniques de restauration de la population nécessaires à l'établissement d'une nouvelle population dans la RPNIG au moyen d'essais expérimentaux.	Visites annuelles sur le site pour surveiller et inspecter les essais dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	<p>La population de l'essai sur la petite île D'Arcy a été étudiée tout au long de la période couverte par le rapport. En 2022, la population était présente, mais limitée à un plant. Il est possible que des plants continuent d'exister sur le site, mais l'habitat n'est pas considéré comme adapté à une population autonome.</p> <p>Il n'aurait pas dû s'agir d'un objectif en matière de population et de répartition. Les progrès concernant la première composante de l'OPR (évaluer l'adéquation de l'habitat et apprendre les techniques de restauration) sont évalués dans le tableau 2 ci-dessus (mesure de rétablissement 12) et n'ont donc pas été utilisés dans le calcul des progrès de l'OPR ici. Étant donné qu'il a été déterminé que l'habitat n'est pas adapté à une population autonome, il</p>	N/A

<b>Espèces</b>	<b>Objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Surveillance des populations</b>	<b>Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Progrès (% atteint)</b>
			n'a pas été possible de compléter la deuxième partie de l'OPR.	
Gesse littorale	Stabilité ou augmentation de la population et de l'étendue de la population de gesse littorale sur la flèche Sidney.	Recensement et cartographie de la population au moins une fois tous les trois ans dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	La population de gesse littorale a connu d'importantes augmentations de l'étendue et de la densité des pousses au cours de la période couverte par le rapport, grâce aux efforts de restauration.	<b>100%</b>
Engoulevent d'Amérique	Un nombre stable ou croissant d'engoulevents d'Amérique nicheurs sur l'île Sidney, RPNIG.	Enquête sur la population une fois tous les trois ans dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	Les recensements annuels de nids au cours de la période considérée ont connu quelques fluctuations, les données de 2022 représentant la moitié de l'objectif fixé par la moyenne quinquennale de 2015 à 2019.	<b>50%</b>
Hirondelle rustique	Un nombre stable ou croissant d'hirondelles rustiques nichant sur l'île Sidney, RPNIG.	Enquête annuelle dans le cadre de la surveillance existante à la RPNIG.	Les enquêtes annuelles sur les hirondelles rustiques nichant sur l'île Sidney ont été réalisées chaque année au cours de la période couverte par le rapport. Une base de référence est encore en cours d'établissement. Deux nids ont été observés en 2022, ce qui représente une tendance à la hausse au cours des cinq dernières années.	<b>100%</b>




## 5. REPERCUSSIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Selon la Loi sur les espèces en péril, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux protégées sous l'autorité de l'Agence Parcs Canada, qui sont souvent moins menacées (p. ex., activités industrielles) comparativement à d'autres secteurs, car les terres sont gérées de manière à préserver leur intégrité écologique et commémorative. Cette partie ne comprend pas les répercussions socioéconomiques des activités existantes autorisées qui peuvent se dérouler dans les lieux gérés par Parcs Canada, car elles ont été prises en compte par d'autres processus (p. ex., évaluations d'impact). Cette évaluation socioéconomique a une portée étroite, car elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le plan d'action et concerne principalement les partenaires des Premières Nations, les titulaires de domaine à bail, les titulaires de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socioéconomiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans le RPNIG (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.

### Coûts

La majorité des coûts liés à la mise en œuvre du plan d'action ont été assumés par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Ces coûts comprennent les frais salariaux supplémentaires, les matériaux, l'équipement et la





passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites à l'annexe B (Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par la RPNIG) et à l'annexe C (Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles) du plan d'action. Aucun partenaire, intervenant ou groupe autochtone n'a signalé de coût socioéconomique important dû à la mise en œuvre de ce plan.

Des ressources supplémentaires (non financières) et des partenariats ont été fournis par plusieurs groupes et organisations qui ont soutenu les progrès vers les mesures de rétablissement. Les peuples WSÁNEĆ et Quw'utsun qui participent au Comité de l'environnement WSÁNEĆ et au groupe de travail sur les espèces en péril ou d'intérêt Hul'q'umi'num' ont collaboré avec Parcs Canada pour élaborer et mettre en œuvre des mesures de conservation, y compris la restauration de l'habitat, la sensibilisation du public et les interprétations, et, le cas échéant, ont transmis le savoir autochtone pour orienter le travail. Les partenaires du programme de bénévolat ont contribué de manière importante à la restauration des écosystèmes rares, notamment (mais pas exclusivement) le Canadian Conservation Corps, le Project Serve, le Volunteer Victoria, l'école secondaire Parkland et des groupes d'étudiants de l'Université de Victoria, de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université Vancouver Island. Les partenaires du réseau de restauration et les dirigeants régionaux de la restauration ont contribué à l'échange de renseignements et de ressources pour la restauration du chêne de Garry et des écosystèmes sableux côtiers, y compris (mais sans s'y limiter) les organisations de conservation des îles Mayne, Pender, Salt Spring et Galiano, l'Islands Trust Conservancy, la Saturna Island Marine Research and Education Society, le Cascadia Prairie Oak Partnership, le Capital Regional Invasive Species Partnership, l'Habitat Acquisition Trust, la Raincoast Conservation Foundation, la Fédération canadienne de la faune, le District régional de la capitale et Conservation de la nature Canada.

Les mesures du plan d'action ont été intégrées dans la gestion opérationnelle de la RPNIG, en grande partie par l'intermédiaire du Programme de conservation et de restauration (CoRe) de Parcs Canada. Les coûts engagés par Parcs Canada ont été couverts en accordant la priorité aux fonds existants et aux crédits affectés aux salaires, et n'ont pas entraîné de coûts supplémentaires pour le public.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux de la RPNIG, et n'a créé aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur de la réserve de parc. Il n'a donc entraîné aucun autre coût socioéconomique pour le public. Cependant, certaines restrictions ont été imposées aux visiteurs de la RPNIG. Afin de protéger et de rétablir les espèces menacées dans les écosystèmes sableux côtiers, et en particulier l'Engoulevent d'Amérique,



les zones de fermeture ont été clairement délimitées à l'aide de clôtures et de panneaux de signalisation sur le site en forme de larme de la flèche Sidney, à l'aire de fréquentation diurne de l'Île-Sidney et à la flèche Hook. Les fermetures ont été appuyées par la mobilisation et l'éducation des visiteurs par le personnel de Parcs Canada. Les visiteurs du parc ont pu continuer à profiter des zones adjacentes à ces fermetures, et des panneaux d'interprétation ont été installés pour fournir des renseignements sur les espèces en péril.

## Avantages

Les mesures préconisées dans ce plan d'action pour la RPNIG ont contribué à l'atteinte des objectifs de rétablissement d'espèces menacées et en voie de disparition et contribué à l'atteinte des objectifs de gestion d'espèces préoccupantes.

Les mesures visaient l'adoption d'une approche équilibrée pour réduire et éliminer les menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leur habitat et comprenaient la protection des individus et de leur habitat (p. ex., les restrictions de l'activité humaine dans les zones occupées par ces espèces, combinées aux activités permanentes de recherche et de suivi), le rétablissement éventuel de ces espèces et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance (p. ex., signalisation d'interprétation, programmes destinés aux visiteurs, mise à jour des pages Web et publications sur les médias sociaux concernant les espèces en péril).

Ces mesures ont eu, dans l'ensemble, des répercussions positives sur l'intégrité écologique, en plus de contribuer aux travaux visant à sensibiliser les visiteurs et le public. L'augmentation de l'ensemencement, la translocation expérimentale et l'élimination des espèces envahissantes ont favorisé la croissance de la population d'onagre à fruits tordus. L'habitat de reproduction de l'Engoulevent d'Amérique et d'autres espèces ont été protégés par la réorientation des sentiers et l'installation de clôtures, et de nouveaux panneaux expliquent aux visiteurs les sensibilités de l'habitat de la plagiobothryde délicate.





Ces mesures, de même que d'autres mesures adoptées, se sont peut-être traduites à plus grande échelle par des avantages pour les Canadiens, notamment des répercussions positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à sa préservation.

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans la RPNIG sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique. La conservation des espèces en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les visiteurs du parc et les résidents de la région. De nombreux nouveaux produits ont été développés et mis en œuvre pour communiquer aux visiteurs des renseignements sur les espèces en péril, notamment des panneaux d'interprétation, des programmes d'interprétation, un contenu Web actualisé et des messages sur les médias sociaux. Le changement de nom du terrain de camping de SMONEĆTEN et l'élaboration d'un programme d'interprétation présentant les connaissances et les traditions des Salish du littoral sont autant d'occasions de transmettre le savoir autochtone. Certaines activités du plan d'action ont permis aux visiteurs du parc, aux résidents locaux et aux Premières Nations de s'impliquer dans le rétablissement des espèces en péril. Les bénévoles ont consacré plus de 800 heures aux travaux de restauration du site en forme de larme de la flèche Sidney. La création du Comité de l'environnement WSÁNEĆ et du groupe de travail sur les espèces en péril ou d'intérêt Hul'q'umi'num' a permis de mettre en place une



méthode permanente pour la participation des partenaires des Premières Nations à la programmation sur les espèces en péril.

## Résumé

Les mesures de rétablissement décrites dans le plan d'action ont eu des répercussions socioéconomiques limitées, et elles n'ont imposé aucune restriction sur les terres situées en dehors des limites de la réserve de parc national. Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Quant aux coûts indirects, ils ont été minimes et se sont limités à la restriction de l'accès des visiteurs, tandis que les avantages comprenaient des répercussions positives sur l'intégrité écologique du parc, une plus grande sensibilisation à l'égard des espèces et de meilleures possibilités de mobilisation des visiteurs, des collectivités locales et des groupes autochtones.